

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé de VANSSAY de BLAVOUS, Maire.

Étaient présents :

Hervé de VANSSAY de BLAVOUS, Jacky VENGEONS, Jeannine LECHEVALLIER, Roland MARESCQ, Guylaine LEBEURY, Antoine LEGOUBEY, Paulette BERTHOU, Patrick LAIR, Anne LE GRAND, Jérôme HUMBEY, Sylvie LEDANOIS, Alexandra LORET, David OLLIVIER, Arnaud DUTOT, Thierry CHATEAU, Guirlène LETANG, Fleur HELLEU, Adeline CORNIÈRE, Edouard de PIERREPONT, Patrick GROSS, Stéphanie MAUBÉ.

Étaient excusés avec procuration : *Agnès OSIG-VALÈRE procuration à Stéphanie MAUBÉ ;
Ludovic LECONTE procuration à Patrick GROSS.*

Edouard de PIERREPONT est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

CM260427D01	Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 7 et du 13 avril 2026
CM260427D02	Vote du taux des taxes directes locales
CM260427D03	Budget général : fongibilité des budget primitif 2026
CM260427D04	Budget Loueurs de locaux : budget primitif 2026
CM260427D05	Budget lotissements d'habitations : budget primitif 2026
CM260427D06	Budget lotissement JOUAN : budget primitif 2026
CM260427D07	Budget Lotissement Les Planquettes : budget primitif 2026
CM260427D08	Budget assainissement : budget primitif 2026
CM260427D09	Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS
CM260427D10	Subvention pour les transports scolaires 2026
CM260427D11	Le Rel' Ay
CM260427D12	Etude flash secteur « Maison Beuve »
CM260427D13	Règlement intérieur du Conseil Municipal
CM260427D14	Projet de partenariat estival
CM260427D15	Désignation d'un délégué communal titulaire et d'un suppléant pour les collectivités forestières Normandie
CM260427D16	Demande d'acquisition dans les lotissements communaux
	Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

CM260427D01 - Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 7 et du 13 avril 2026

A - Approbation du procès-verbal du 7 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 7 avril 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Edouard de PIERREPONT. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors d'un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026.

B - Approbation du procès-verbal du 13 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-5,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le treize avril 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Edouard de PIERREPONT. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité lors d'un vote à main levée, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du treize avril 2026.

CM260427D02 - Vote du taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Il précise que les valeurs locatives cadastrales des propriétés non bâties, des locaux industriels et de l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels seront revalorisés à hauteur de 0.8 % au titre de 2026.

Considérant les montants des taux d'impositions des taxes directes locales notifiés pour 2026, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2026 les taux communaux des taxes directes locales votés en 2025 comme suit :

	Bases Prévisionnelles	Variation 2025/2026	Taux	Produit prévisionnel
Taxe Foncière sur le Bâti	2 903 000 €	+ 1.71 %	42.76 %	1 241 323 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	201 600 €	- 2.75 %	36.56 %	73 705 €
Taxe d'Habitation	185 800 €	- 2.97 %	18.93 %	35 172 €
			TOTAL	1 350 200 €

Application du coefficient correcteur notifié à 0.734587	- 440 691 €
Autres allocations compensatrices	423 353 €

TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2026	1 332 862 €
--	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par un vote à main levée, de fixer les taux des taxes foncières pour l'année 2026 tels que présentés.

CM260427D03 - Fongibilité des crédits Budget Primitif 2026 - Budget général 2026

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération en date du 28 mars 2023 concernant la fongibilité des crédits de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de remettre en question la fongibilité des crédits prévue par la délibération du 28 mars 2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par un vote à main levée, de maintenir cette disposition pour l'ensemble des budgets communaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget établi pour 2026 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

○ Dépenses	5 586 596.39 €
○ Recettes	6 073 771.48 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	2 519 757.77 €
○ Recettes	2 519 757.77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 du budget général.

CM260427D04 - Budget Primitif 2026 - Loueur de locaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Loueur de locaux établi pour 2026 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

○ Dépenses	69 259.84 €
○ Recettes	69 259.84 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	627 341.99 €
○ Recettes	627 341.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 Loueur de locaux.

CM260427D05 - Budget Primitif 2026 - Lotissement d'habitations

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Lotissement d'habitations établi pour 2026 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

○ Dépenses	354 728.50 €
○ Recettes	354 728.50 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	201 078.37 €
○ Recettes	206 825.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 Lotissement d'habitations.

CM260427D06 - Budget Primitif 2026 - Lotissement d'habitations JOUAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Lotissement d'habitations JOUAN établi pour 2026 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

○ Dépenses	335 400,24 €
○ Recettes	335 400,24 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	146 883,53 €
○ Recettes	299 035,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 Lotissement d'habitations JOUAN.

CM260427D07 - Budget Primitif 2026 - Lotissement d'habitations des Planquettes - Carbonnel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Lotissement d'habitations Les Planquettes – Carbonnel établi pour 2026 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

○ Dépenses	303 596,01 €
○ Recettes	339 224,92 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	329 684,38 €
○ Recettes	329 684,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 Lotissement d'habitations Les Planquettes- Carbonnel.

CM260427D08 - Budget Primitif 2026 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget Assainissement établi pour 2026 et arrêté ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

○ Dépenses	462 123.44 €
○ Recettes	462 123 44 €

Section d'investissement :

○ Dépenses	304 049.93 €
○ Recettes	304 049.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Budget Primitif 2026 Assainissement.

CM260427D09 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a inscrit au budget primitif 2026 les crédits nécessaires pour le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 500 € au bénéfice du CCAS afin qu'il équilibre son propre budget primitif avec ce montant.

Considérant qu'il convient de passer à la phase exécution de ces prévisions, le Conseil Municipal est invité à :

- Confirmer l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS de LESSAY d'un montant de 16 500 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à son versement et à signer ainsi toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260427D10 - Subvention pour les transports scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par la Directrice de l'école pour les voyages scolaires et propose l'attribution d'un budget de 250.00 € par classe soit 2 750 € qui seront versés à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'attribution d'un budget de 250.00 € par classe soit 2 750 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260427D11 – LE REL'AY : AJOURNÉE

CM260427D12 – Etude flash secteur » Maison Beuve »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'étude flash réalisée par le Cabinet CHAMP LIBRE et son partenaire CUBE² dans le cadre de l'accord cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Une réunion de lancement s'est tenue le 2 avril suivie d'un premier comité de pilotage le 14 avril 2026.

Après la première phase de diagnostic, trois premières hypothèses de scénarios sont présentées :

- Scénario 1 : 2 800 m² SHAB soit 43 logements (espaces verts en bordure de la rue Sainte Croix)
- Scénario 2 : 2 400 m² SHAB soit 36 logements (logements à faible distance de la rue puis espaces verts en milieu)
- Scénario 3 : 2 400 m² SHAB soit 36 logements
Logements intermédiaires, R+2 Surface moyenne logement : 65 m²

Ces 3 hypothèses nécessitent d'avoir la maîtrise foncière de la totalité des terrains d'assiette de l'étude.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Poursuivre l'étude selon le scénario n°2 proposé, tout en demandant l'intégration de places de stationnement pour les habitants ;
- Autoriser le Maire à prendre contact avec le propriétaire de la parcelle attenante sur la rue du Tramway.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260427D13 - règlement intérieur du Conseil Municipal

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient l'obligation pour les Conseils municipaux des Communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le règlement intérieur du Conseil Municipal actuellement en vigueur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-8 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adopter un règlement intérieur du Conseil municipal fixant notamment :

- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés ;
- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- L'expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal (article L 2121-27-1 du C.G.T.).

Le Conseil Municipal est invité à :

- Adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260427D14 – Projet de partenariat estival pour la mise en place d'une structure mobile bassin d'apprentissage de la natation

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Monsieur Stéphane MUNTAL de mettre en place une structure mobile bassin d'apprentissage de la natation et prévention des noyades pendant la période estivale.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Se prononcer favorablement à la poursuite du projet ;
- Questionner l'organisateur sur les modalités de la mise en place de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

CM260427D15 – Renouvellement de l'adhésion à l'URCOFOR l'Union Régionale des Communes Forestières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie ainsi que sa Fédération nationale :

- Elle fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau régional que national pour la bonne défense des intérêts de la forêt et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- Elle expose l'intérêt pour la Commune de LESSAY d'adhérer au réseau des communes forestières (Union Régionale et Fédération Nationale) pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Renouveler l'adhésion communale à l'Union Régionale des Collectivités Forestières ainsi qu'à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- Autoriser Monsieur le Maire à payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion (200.00 € pour 2025) ;
- Charger le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- Désigner :
 - o Monsieur Ludovic LECONTE en qualité de représentant titulaire
 - o Monsieur Jacky VENGEONS en qualité de suppléant pour représenter la commune de LESSAY auprès de ses instances (Union régionale et Fédération nationale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Questions orales et informations :

1. Recontre des présidents d'associations fixée le 21 mai avec Thierry CHATEAU, Guylaine LEBEURY et Hervé de VANSSAY.
A ce jour, une rencontre avec l'ES de l'Ay et les 3 Coups de Lessay (AG) ont été rencontrées.
2. Madame LORET soulève le problème de la circulation rue de l'hippodrome le dimanche soir à l'issue du Rallycross. Il n'y a pas d'autres solutions, la foire ayant lieu le même jour, la circulation ne peut pas se faire différemment
3. Madame Berthou signale que les panneaux de signalisation du marché devraient être déplacés plus en amont de la place de Verdun. Cette possibilité va être étudiée.
4. Des personnes habitant Angoville sur Ay souhaiteraient proposer des animations dans cette ancienne commune. Il est proposé que ces personnes rencontrent les élus référents à la vie associative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 27 avril 2026

N° délibération	Objet de la délibération	Décision
CM260427D01	Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 7 et du 13 avril 2026	Approuvée
CM260427D02	Vote du taux des taxes directes locales	Approuvée
CM260427D03	Budget général : fongibilité des budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D04	Budget Loueurs de locaux : budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D05	Budget lotissements d'habitations : budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D06	Budget lotissement JOUAN : budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D07	Budget Lotissement Les Planquettes : budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D08	Budget assainissement : budget primitif 2026	Approuvée
CM260427D09	Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS	Approuvée
CM260427D10	Subvention pour les transports scolaires 2026	Approuvée
CM260427D11	Le Rel' Ay	Ajournée
CM260427D12	Etude flash secteur « Maison Beuve »	Approuvée
CM260427D13	Règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvée
CM260427D14	Projet de partenariat estival	Approuvée
CM260427D15	Désignation d'un délégué communal titulaire et d'un suppléant pour les collectivités forestières Normandie	Approuvée
CM260427D16	Demande d'acquisition dans les lotissements communaux	Ajournée

Le secrétaire de séance,
Edouard de PIERREPONT



Le Maire,
Hervé de VANSSAY de BLAVOUS